

<https://www.aefinfo.fr/depeche/710373>

Erwin Canard

8 min read

## Privé sous contrat : après le rapport Vannier-Weissberg, Nicole Belloubet et des syndicats demandent plus de transparence

"Il faut que nous consolidions [les données sur l'argent public destiné à l'enseignement privé sous contrat] : j'ai besoin de ce chiffre pour y voir clair. Je vais m'y atteler dans les prochaines semaines", affirme Nicole Belloubet le 7 avril 2024, après la parution du rapport parlementaire sur le privé sous contrat. La ministre de l'Éducation nationale demande aussi "des efforts" pour améliorer la mixité dans ces établissements. L'Unsa-Éducation, le Snep-Unsa, le Cnal, la FEP-CFDT et le RFVE saluent le rapport et demandent un renforcement des contrôles. En revanche, l'Apel dénonce "des inexactitudes, des amalgames et des outrances".



Nicole Belloubet, le 7 avril 2024. Capture d'écran France Info

Début avril, les députés Paul Vannier ([LFI](#)) et Christopher Weissberg (Renaissance) ont publié un rapport qui a fait grand bruit sur l'enseignement privé sous contrat. Ils observent notamment "une accumulation progressive de dispositifs de financement favorables aux établissements privés", "l'impossibilité d'effectuer un suivi budgétaire détaillé", "des financements publics pas pris en compte ou sous-estimés" ou encore "une faiblesse des contreparties" via un manque de contrôles ([lire sur AEF info](#)).

Interrogée sur le sujet dans "Questions politiques" (*France Info, France Inter et Le Monde*) le 7 avril, Nicole Belloubet reconnaît qu'il est "très difficile de donner un montant précis" de l'enveloppe allouée par la puissance publique à l'enseignement privé sous contrat, parce que l'État "n'est pas le seul à fournir les moyens nécessaires à l'enseignement privé sous contrat : il y a les familles qui interviennent, ainsi que les collectivités territoriales de manière assez importante". La ministre de l'Éducation nationale indique alors qu'il "faut que nous consolidions tout cela : j'ai besoin de ce chiffre pour y voir clair. Je vais m'y atteler dans les prochaines semaines".

Alors que le rapport pointe également le manque de mixité sociale et scolaire dans le privé sous contrat, Nicole Belloubet nuance : "La situation n'est pas partout la même : il n'y a pas des collèges Stanislas partout en France. Par exemple, des petits établissements privés dans l'Aveyron accueillent des élèves avec un [IPS](#) assez bas. Mais, dans les grandes villes, il est vrai que la mixité n'est pas au rendez-vous. Je voudrais que nous fassions des efforts, parce que l'article 1er du code de l'éducation le dit : les établissements privés sous contrat et les établissements publics doivent favoriser la mixité sociale".

La ministre va alors "regarder ce que donnera le protocole" signé entre le [MENJ](#) et le secrétariat général de l'enseignement catholique ([lire sur AEF info](#)) : "Je prendrai ensuite les décisions qui s'imposeront. Je ne souhaite pas rester dans une situation où cette mixité sociale n'est pas partagée par les établissements privés sous contrat et les établissements publics".

"l'État finance lui-même la concurrence du service public" (Unsa)

Depuis la publication du rapport, plusieurs organisations ont réagi. L'Unsa-Éducation salue le rapport qui "a le mérite de relancer un débat sur ce 'pognon de dingue' alloué à des établissements d'enseignement privé dont le contrat n'oblige à aucune contrepartie de mixité sociale ou d'inclusion scolaire". L'organisation regrette ainsi que "la volonté de Pap Ndiaye d'agir sur ce sujet l'an dernier n'ait pas été poursuivie par son successeur Gabriel Attal".

Alors que ce rapport démontre, selon l'Unsa, que "l'État finance lui-même la concurrence du service public", le syndicat revendique que "les moyens publics soient réservés à la seule école publique". En outre, "l'école privée renforce les mécanismes de ségrégation sociale en organisant le tri des élèves et ne prend pas sa part des efforts pour assurer une scolarisation inclusive de tous les élèves quels qu'ils soient". L'Unsa considère alors que "des contraintes fermes doivent être établies et le rapport propose plusieurs pistes de malus ou de modérations qui nous semblent cohérentes et justes".

L'Unsa demande aussi au gouvernement de "renforcer le contrôle du financement de l'enseignement privé sous contrat", "de porter une attention aux sources de financement accumulées en dehors de la loi Debré, notamment les aides facultatives des collectivités territoriales, liées ou non à la loi Carle, et les diverses niches fiscales existantes".

Le Snep-Unsa critique "le lobbying du Sgec"

Pour le Snep-Unsa, le rapport "pointe le lobbying d'une association catholique, le Sgec, autant que le peu de contrôles de l'administration officielle sur les classes et établissements légalement et officiellement contributeurs du service public de l'éducation". Et, à l'instar "de la Cour des comptes" ([lire sur AEF info](#)), observe "l'absence de contrôles administratifs, pédagogiques et financiers en lien avec les organismes de gestion et l'activité des directrices et directeurs".

Le Snep demande alors "la mise en place d'un contrôle financier plus systématique", de "couper les liens entre l'État et les associations confessionnelles en charge du lobbying", de "mieux contrôler la formation des enseignants", de "renouveler le contrôle pédagogique" et de "mieux informer l'État des conditions d'inscription des élèves et des critères de choix du directeur".

En outre, le Cnaal (relié à l'Unsa), estime que, en matière de "ségrégation socio-scolaire, les propositions intéressantes et novatrices permettent d'envisager des mesures graduées selon les territoires et de remédier aux dérives reconnues qui existent dans certains établissements. Il serait malvenu de ne pas prendre en compte ces critères dans les contrats des établissements privés".

"la balle est dans le camp du législateur" (FEP-CFDT)

De son côté, la FEP-CFDT "partage nombre des constats faits dans ce rapport et la majorité des 55 propositions formulées". Le syndicat critique "le manque d'inspection pédagogique, des contenus de formation et des établissements", "le poids trop important des directions dans les inspections", le "manque de prise en compte de l'IPS dans l'allocation des moyens", le "non-respect de la liberté de conscience" ou encore le "manque d'inclusion". La FEP-CFDT estime que, désormais, pour "accroître le nombre de contrôles, la balle est dans le camp du législateur".

Le Réseau français des villes éducatrices (RFVE) "salue la volonté de remettre en discussion le renforcement de l'école publique ainsi que la contribution de l'enseignement privé à la réussite de tous les élèves et à la mixité sociale". Il "déploie que le système de financement de l'école privé soit extrêmement opaque" et demande "de la transparence". "L'enseignement privé ne doit pas faire exception et doit pouvoir montrer que les fonds attribués sont affectés aux dépenses fléchées (par exemple, que le forfait communal maternel est bien alloué à des dépenses concernant les maternelles)".

Aussi, le RFVE demande que les financements du privé sous contrat "puissent être conditionnés à la participation effective aux enjeux du service public d'éducation".

L'appel accuse le rapport de contenir "des inexactitudes, des amalgames et des outrances"

En revanche, l'Appel, qui rappelle "qu'une famille sur deux fait librement appel à l'enseignement catholique à un moment ou un autre de la scolarité de ses enfants", se dit "excédée par les termes du rapport à charge contre les établissements catholiques", évoquant des "inexactitudes, des amalgames et des outrances". Ainsi, "les parents d'élèves que nous sommes ne retrouvent absolument pas ce qui caractérise au quotidien l'école de leurs enfants, ni ce qui se vit au sein des communautés éducatives".

L'association affirme néanmoins "se mobiliser actuellement aux côtés de l'enseignement catholique pour favoriser la mixité" et, notamment, "pour généraliser la modularité des coûts de scolarité en fonction des revenus des parents". Toutefois, l'Apel "réclame des aides sociales, en particulier pour la restauration scolaire, pour les familles défavorisées. Sans cette aide, aucune politique de mixité sociale n'a de chance de réussir".

En amont de la présentation du rapport, Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, reconnaissait que "des questions légitimes se posent" mais dénonçait un "rapport à charge" et une "perception très injuste". Il affirmait que les établissements privés sous contrat étaient "à la disposition de la puissance publique" pour des contrôles, afin de "montrer la réalité" ([lire sur AEF info](#)). Le Sgec se défendait en outre de "financements opaques" et assure "relever le défi" de la mixité.

Generated with Reader Mode